

Informations de base	
2023/2032(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 9(6): possibilité d'être entendu dans les procédures relatives à l'immunité; interprétation Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles		